



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Juin 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 6 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> <u>19.06.2023</u> <u>Date d'affichage</u> <u>19.06.2023</u></p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN ABSENT : ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Séverine FRACKOWIAK, Mélanie DELANNOIS, Martine DELZENNE, Ms Bernard DELEMER, Serge BEAREZ, Régis NOTOT ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Mélanie DELANNOIS à M. Quentin BERNARD, Mme Séverine FRACKOWIAK à M. Carole HURIAU, Mme Martine DELZENNE à Mme Catherine KOPEC, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Régis NOTOT à Frédérique FERREIRA, M. Serge BEAREZ à Mme Cathy NOTOT-GOS SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 49/2023/CM/CM

Objet : Jury Criminel – Formation de la liste pour l'année 2024

Conformément aux dispositions du code de procédure pénale, et notamment ses articles 254 à 267, il y a lieu de procéder au tirage au sort public des membres qui pourront faire partie du jury criminel pour l'année 2024.

Le tirage au sort se fait à partir de la liste électorale de la ville comme suit :

- 1^{er} tirage : le numéro de la page,
- 2^{ème} tirage : la ligne et le nom du juré.

9 personnes doivent être tirées au sort.

Toutefois, lors de ce tirage au sort, il n'appartient pas au Conseil Municipal de s'inquiéter des incompatibilités ou des incapacités dont il pourrait avoir connaissance. Ceci relève des attributions de la commission prévue à l'article 262 du Code de Procédure Pénale.

Par contre, les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au 1^{er} janvier 2024 ne devront pas être retenues sur la liste préparatoire (article 261 du Code de Procédure Pénale).

L'Assemblée est sollicitée afin d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce tirage au sort public.



Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Claude MERLY



Délibération n° 49/2023/CM/CM - Jury Criminel – Formation de la liste pour l'année 2024

N° Page	N° Ligne	NOM	PRENOM	ADRESSE
125	05	GODFROID Epouse LUPINO	Dominique	8 Rue Marguerite Dubois 59870 MARCHIENNES
61	06	DEBRUYNE	Vincent	259 Rue des Jardins - Sec-Marais 59870 MARCHIENNES
232	10	PRUVOST Epouse MERLE	Claude	755 Rue de L'Ange Gardien 59870 MARCHIENNES
56	02	DANQUOINS	Jean-Claude	12 Rue Henri Dunant 59870 MARCHIENNES
235	09	RASSE	Bénédicte	104 Route Nationale – Sec Marais 59870 MARCHIENNES
20	09	BONASERA Epouse TANDRE	Amandine	16 Rue du Clos 59870 MARCHIENNES
130	13	GRENIER	Julien	59 Rue Basse 59870 MARCHIENNES
265	07	VANDEVOOGHEL	Jean-Michael	8 Lotissement du Clos Fleuri 59870 MARCHIENNES
258	02	T JAMPENS	Elise	20F Rue du Décours 59870 MARCHIENNES